

Hiver 2006
N°20

5^{ème} année d'existence d'ICI et le 20^{ème} numéro du journal

Nous invitons tous les Illadais à venir les fêter le vendredi 14 avril :

19 h 30 : Assemblée générale,

premier étage de la maison des associations

20 h 30 : Repas au Kaliméro Pub. (Prix : environ 10 €).

Nous prenons les inscriptions aux numéros suivants avant le 7 avril:

Christine Croner 0556624019 Corinne Alonso 0556270422



Édito : Plan local d'urbanisme: nous y voilà!

Depuis le 20 février, nous pouvons consulter librement le PLU en mairie. Il s'agit de plusieurs dossiers expliquant trois cartes (Illats sud, Illats nord et un agrandissement du bourg) présentant les zones d'aménagement établies par la municipalité avec le concours de la DDE, la DDAF, le syndicat viticole etc... Les partenaires institutionnels (Conseil Général, mairies voisines etc...) vont étudier pendant trois mois ces dossiers. L'enquête publique ne commencerait qu'en juin. Elle sera annoncée sur les panneaux municipaux ainsi que dans deux journaux (probablement dans *Sud-Ouest* et *Le Républicain*) et durera un mois. Chaque Illadais pourra alors formuler ses observations sur un cahier spécifique disponible en mairie.

Un PLU élaboré dans le secret

Nous aurions souhaité que les Illadais soient informés correctement et associés aux différentes étapes de l'élaboration de notre PLU. Nos voisins de Pujols-sur-Ciron, par exemple, ont un "planning prévisionnel du plan local d'urbanisme": il est actuellement consultable sur leur site internet communal. Les curieux pourront constater que notamment, deux réunions publiques sont prévues: la première ce mois-ci et la deuxième en juin. Au lieu de cela, notre municipalité a tenu à l'écart le plus grand nombre, réservant même la consultation des documents préparatoires à quelques initiés (voir page Rebonds).

Quels changements observons-nous dans le PLU?

Par rapport au DARNU (Document d'Application du Règlement National d'Urbanisme) qui s'appliquait jusqu'à présent (voir l'enquête que nous avons lancée dans nos numéros précédents), des changements apparaissent.

1 Ce n'est plus un lotissement qui est prévu mais deux. Le seul emplacement défini par le DARNU derrière le quartier ST Roch a été bien évidemment conservé. On s'en serait douté étant donné l'importance des intérêts financiers de quelque élu... Deux sorties sont prévues: l'une donnant sur le chemin de ST Roch et l'autre derrière la salle de sports, passant sur des terrains inondables traversés en temps de pluie par un petit ruisseau, le Cocut. Lorsque les travaux commenceront, il faudra bien construire une voie d'accès protégée: qui paiera? Le promoteur ou la municipalité (le contribuable)? Le second lotissement se situera dans le quartier le Tauzin, à l'emplacement de la zone industrielle précédemment définie. L'aménagement d'un parking est programmé. C'est en fait la reprise d'un projet élaboré par la municipalité Chassaïgne au début des années soixante-dix mais enterré par l'actuelle municipalité en 1977. Rien ne se perd tout se transforme... Il est prévu de vendre des lots de 1 500 m2!!! Au prix où est le m2 dans notre village, chacun peut imaginer quelle catégorie de la population pourra les acheter!!! Pendant ce temps, beaucoup de jeunes Illadais vont faire bâtir ailleurs...

2 Les zones constructibles : les gagnants et les perdants. Par rapport à la situation antérieure, ces zones ont été modifiées : des parcelles sont devenues des terrains à bâtir alors que d'autres ont été classées - sans aucune concertation - en zones agricoles ou naturelles. Il y a bien des explications rationnelles à cela : implantation de la garderie intercommunale multi accueil à St Roch, proximité de la zone artisanale au Sable et à Navaro (voir page 4) ou de GSM pour le Hiou (voir page 3). Pour les autres modifications constatées, on a du mal à comprendre... ou plutôt, on a la désagréable impression que les choix ont été très orientés (voir pages 3 et 4).

3 Le tracé d'un « principe de déviation du bourg » figure sur les plans. Il propose le contournement du bourg par l'est de la commune (Lieu dit Saubois route de Budos _ les derrières du quartier Bouriet _ le pied de la côte de Tout-Blanc route de Pujols _ les derrières du stade de football _ la traversée de l'autoroute probablement par la construction d'un nouveau pont ? _ le contournement des quartiers Le Basque et Jaussans par la gauche jusqu'au quartier Mathé pour rejoindre le croisement du Roy et le péage de l'autoroute). Sa réalisation n'est pas pour demain. A suivre... Bonne lecture à tous.

Le bureau

Vie locale

13 avril : vote du compte administratif et du budget

Le vote du compte administratif et du budget est un moment important dans la vie de la commune. Il valide les recettes et les dépenses réalisées l'année précédente et en prévoit de nouvelles pour l'année en cours. Comme toute l'équipe municipale semble unanime, autant dire qu'il n'y a pas eu de débat budgétaire ce 13 avril mais une simple présentation pour la forme. Néanmoins, des questions doivent être posées :

- pourquoi dans le budget 2006 les dépenses imprévues de fonctionnement vont-elles fortement augmenter (elles devraient passer de 36 684€ à 62 200€) ?
- pourquoi les subventions aux associations ne sont jamais présentées et votées publiquement avec le budget comme dans les autres communes ?

Chasse aux gaspillages

Les dépenses d'investissements prévues nous réservent quelques surprises. On peut s'étonner de l'intérêt que porte notre municipalité à la réfection des lavoirs perdus au milieu des bois, inutilisés depuis cinquante ans. Le lavoir de Brouquet avait déjà bénéficié des largesses communales en 2001 avec 16 100 Francs investis. Cette année, ce sont 2000€ qui passeront de la poche des contribuables aux berges de la Gargale. Avec 10 000€ de travaux prévus, on peut justement penser que la Houtasse va retrouver son lustre d'autrefois où les habitants de Maingeon et des quartiers environnants allaient y laver leur linge. Ne doit-on pas voir dans ces investissements, un émouvant retour aux sources ou bien une suggestion pour économiser l'eau... de plus en plus chère ?

Mais, l'un des plus gros investissements prévu pour 2006 est l'éclairage du stade de football : un peu moins de 40 000€ (10 000€ de subvention du Conseil Général sont espérés) qui viennent se rajouter aux 16 000€ dépensés pour la construction de la clôture du terrain d'entraînement de football en 2005, sans compter les heures d'entretien hebdomadaires réalisées par les employés municipaux. Le contribuable peut ainsi se faire une idée du coût réel d'une infrastructure sportive particulièrement choyée alors que la salle de sports, bien plus utilisée, est loin de bénéficier d'une telle attention.

Fiscalité : pourquoi les taxes professionnelle et d'habitation augmentent-elles ?

Les quatre taxes communales étaient la fierté de la gestion municipale. Nos élus s'ingéniaient à nous faire croire que depuis 2004 - date de la création de la Communauté de communes -, elles baissaient. Les chiffres venaient appuyer leur démonstration. Toutefois, ils évitaient soigneusement de comptabiliser la taxe additionnelle prélevée par la CdC - à laquelle notre commune a pourtant délégué des compétences qu'elle n'assume plus - et le tour était joué. Les taux communaux étaient certes progressivement baissés, mais pour retrouver une pression fiscale égale à celle de 2003. Or, cette année notre premier adjoint n'en parle même pas dans le bulletin municipal d'avril. Pourquoi ce changement de cap ?

Une explication a été donnée à toute vitesse par notre maire lors du vote du budget municipal. Voici quelques paroles que nous avons pu saisir au vol. « La mise en place future de la taxe professionnelle unique (TPU) au niveau de la CdC, nous a conduit à modifier les taux. Il faut charger la barque pour que la commune bénéficie d'un reversement le plus important possible de la part de la CdC. » Et d'annoncer à la vitesse de l'éclair, sans commentaire, les quatre taxes. Après consultation des délibérations du conseil municipal, le foncier bâti avec 18, 28% et le foncier non bâti avec 36, 52% restent stables, mais il apparaît que la taxe professionnelle a augmenté de 0, 44 % passant de 18, 31% en 2005 à 18, 75% cette année. Et, mécaniquement - à cause du lien qui existe dans le mode de calcul des taux - elle a provoqué une augmentation de la taxe d'habitation de 0, 58%. Elle est passée de 8, 86% en 2005 à 9, 28% en 2006. Lorsque la TPU sera établie, Illats bénéficiera d'un reversement à la hauteur du taux de sa taxe professionnelle. En attendant, la pression fiscale va augmenter et c'est nous tous « cochon(s) de contribuable(s) », pour reprendre les mots pleins de considération d'un premier adjoint ne résidant pas sur notre commune, qui allons la subir.

Gilles Baillet

Autres délibérations votées le 13 avril :

1 Fonds départemental d'aide aux communes (FDAEC) : la dotation d'Illats est de 14 533, 96€.

2 Aménagement de l'école maternelle : dépense totale de 36 671, 43€ HT soit 43 859, 03€ TTC ; pour son financement : demande de dotation de développement rural 5 832€, subvention du conseil général : 10 670€ et subvention DGE : 12 835€ HT et autofinancement et emprunts : 14 522, 03€.

3 Demande de subvention de 10 000€ au conseil général pour l'éclairage du stade de football (29 870, 45€ financés par la commune).

4 Indemnités : attribution de primes pour les employés « à moduler en fonction de ce que nous déciderons » (un 13^{ème} mois échelonné sur 12 mois) et indemnités pour travaux supplémentaires pour les rédacteurs.

5 Liste des admissions en non valeur (les divers impayés).

6 Droit de passer des marchés jusqu'à 90 000€ attribué au maire.

7 Location du foyer dans le cadre du RAM (relais assistantes maternelles) : une animatrice de la CdC recevra les assistantes maternelles libérales. Une délibération sur une convention réglant ces permanences itinérantes a été prise.

8 Modification des statuts du SDEG (syndicat de l'éclairage public).

9 Acquisition d'un aspirateur de voirie : 4 148, 43€ HT soit 4 961, 52€ TTC.

10 Création d'un espace cinéraire (réservé aux urnes funéraires) : 6 330€ HT soit 7 560, 68€ TTC

Conseil municipal du 26 mai :

1 Nous allons avoir un beau cimetière ! Des plans d'aménagement ont été présentés. Ils prévoient la construction d'un columbarium, la réfection des allées et la plantation de cyprès dans un jardin du souvenir prévu au centre du cimetière. La municipalité a fait appel à la réserve parlementaire afin d'amortir le coût global des travaux qui s'élève à 11 929, 70€ HT soit 14 267, 92€ TTC.

2 Modification des statuts de la CdC : délégation de nouvelles compétences dans l'entretien des sentiers de randonnée, la prévention de la délinquance, l'achat de matériel pour les psychopédagogues ou l'assainissement autonome (SPANC) qui ne dépend pas du syndicat des eaux mais de la CdC.

3 Subvention de 200€ pour le Club UNESCO du Langonnais dans le cadre de sa souscription lancée pour la construction d'une école française dans le secteur de Pondichéry.

4 Doivent être intégrés dans le budget les dépenses suivantes : travaux fournil boulangerie (2000€), travaux mairie (3100€), vidéo surveillance du stade (4700€) et travaux de l'église (9000€).

5 Acquisition de deux salles démontables (voir Culture page 6)

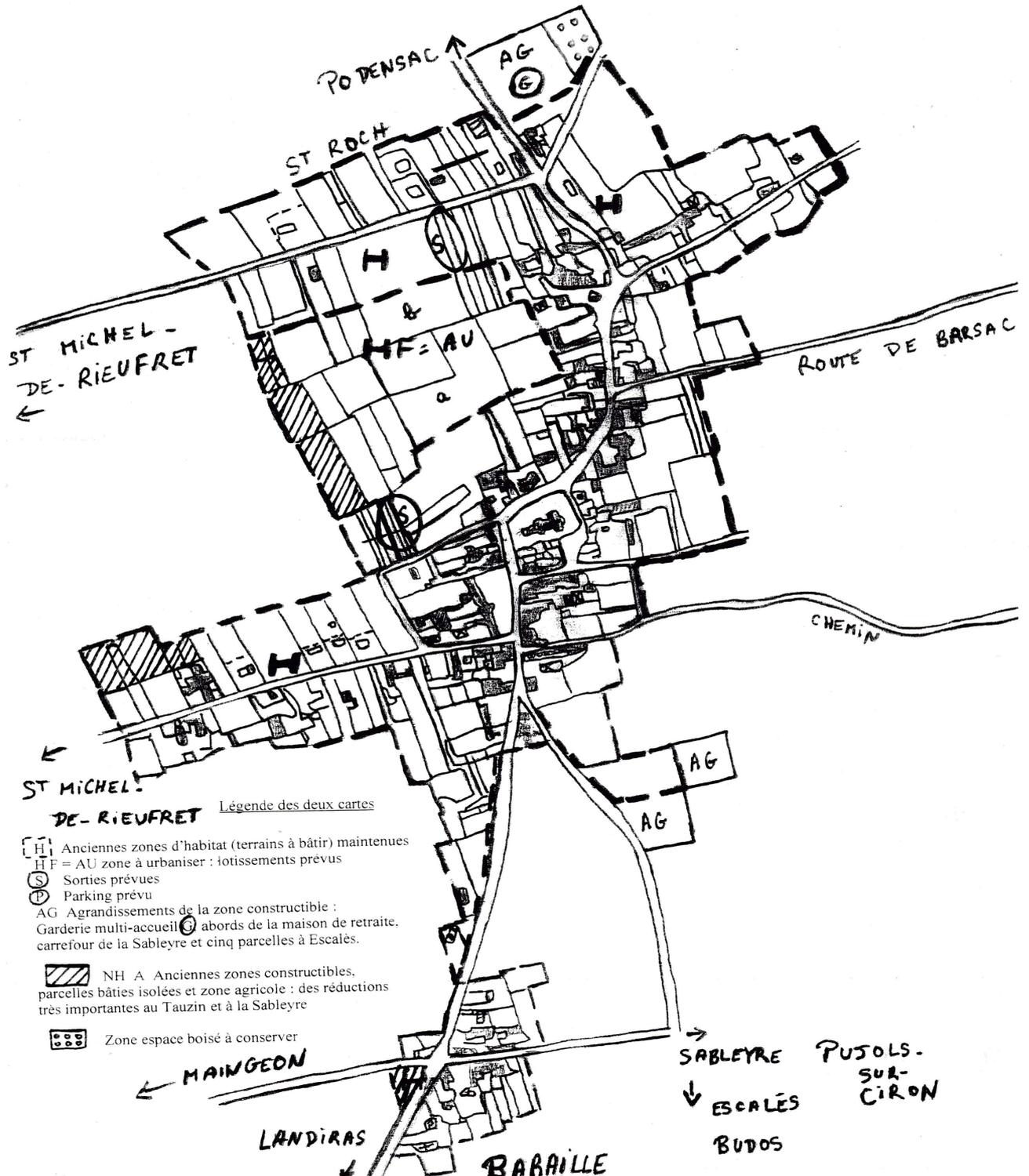
6 Mise aux normes de l'électricité : 1 500€ pour l'école et 1 500€ pour la mairie.

7 Dédommagement versé pour les deux lignes haute tension qui traversent la commune: 1 196€.

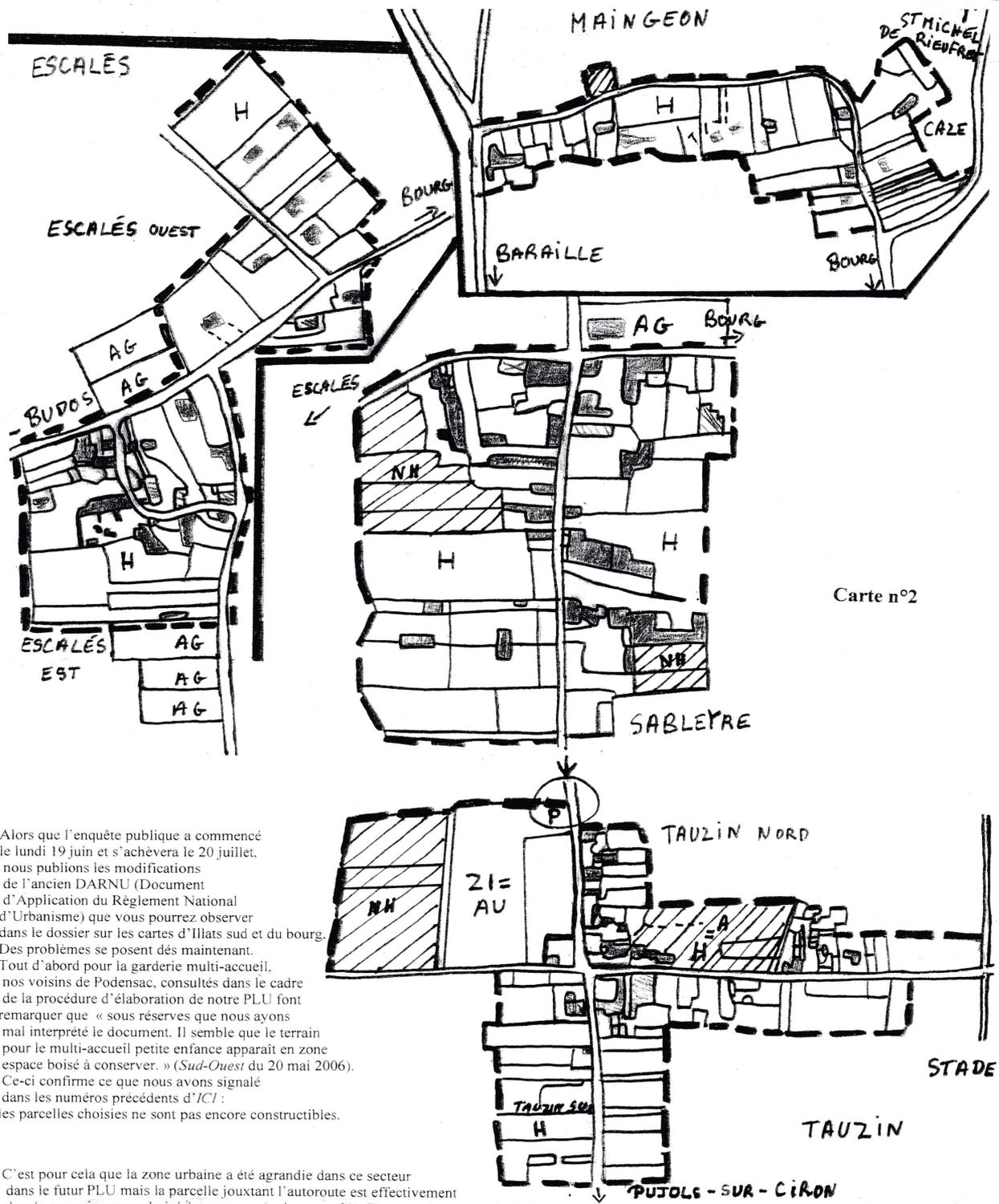
8 Présentation de deux devis pour refaire les pistes forestières : pour recréer 374 mètres de fossé, les coûts des travaux varient de 884€ 65 à 1 517€ 34.

Enquête sur notre Plan Local d'Urbanisme : suite et fin

Carte n°1



- ST MICHEL-DE-RIEUFRET** *Légende des deux cartes*
- [H] Anciennes zones d'habitat (terrains à bâtir) maintenues
 - HF = AU zone à urbaniser : lotissements prévus
 - (S) Sorties prévues
 - (P) Parking prévu
 - AG Agrandissements de la zone constructible :
Garderie multi-accueil, abords de la maison de retraite,
carrefour de la Sableyre et cinq parcelles à Escalès.
 - [Hatched] NH A Anciennes zones constructibles,
parcelles bâties isolées et zone agricole : des réductions
très importantes au Tauzin et à la Sableyre
 - [Dotted] Zone espace boisé à conserver



Carte n°2

Alors que l'enquête publique a commencé le lundi 19 juin et s'achèvera le 20 juillet, nous publions les modifications de l'ancien DARNU (Document d'Application du Règlement National d'Urbanisme) que vous pourrez observer dans le dossier sur les cartes d'Illats sud et du bourg. Des problèmes se posent dès maintenant. Tout d'abord pour la garderie multi-accueil, nos voisins de Podensac, consultés dans le cadre de la procédure d'élaboration de notre PLU font remarquer que « sous réserves que nous ayons mal interprété le document. Il semble que le terrain pour le multi-accueil petite enfance apparait en zone espace boisé à conserver. » (Sud-Ouest du 20 mai 2006). Ce-ci confirme ce que nous avons signalé dans les numéros précédents d'ICI : les parcelles choisies ne sont pas encore constructibles.

C'est pour cela que la zone urbaine a été agrandie dans ce secteur dans le futur PLU mais la parcelle jouxtant l'autoroute est effectivement classée en zone espace boisé à conserver (voir carte n°1). En ce qui concerne le lotissement derrière le quartier St Roch, des propriétaires refusent de vendre et retardent par conséquent le début des constructions. En effet, tous n'ont pas les mêmes intérêts : il est évident que le mystérieux propriétaire des plus grandes parcelles (indiquées a et b sur la carte) - dont le nom ne serait pas répertorié sur le cadastre selon la mairie - doit vouloir hâter les opérations, en salivant devant les profits annoncés.

Pendant ce temps, Pujols-sur-Ciron qui vient de lancer la réalisation de son PLU, a déjà mis sur son site Internet son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : une leçon de transparence pour notre municipalité...

Consommation

Nous avons reçu en mai nos factures d'eau : pourquoi ont-elles augmenté ?

Afin de permettre une plus grande compréhension, il convient d'expliquer la composition de nos factures. Celles-ci se divisent en deux parties : la consommation d'eau courante dont la gestion a été confiée par le syndicat des eaux de Budos à la Lyonnaise des eaux et le traitement des eaux usées géré par la municipalité et la SAUR. De plus, le prix de l'eau et celui de l'assainissement comprennent une part fixe (l'abonnement) et une part proportionnelle correspondant à la consommation en m³ des usagers. Ces deux parts sont, elles mêmes subdivisées en part syndicale qui est le prélèvement du syndicat des eaux de Budos ou de la municipalité et en part de la société fermière à savoir la Lyonnaise ou la SAUR.

Des factures plombées par la consommation au m³

La part syndicale dans les abonnements, conformément aux délibérations du comité syndical de novembre 2005, est restée la même. En revanche, la part des sociétés fermières a augmenté pour l'eau courante de 0,76€ et de 0,13€ pour l'assainissement. Mais la hausse la plus spectaculaire qui plombe véritablement nos factures est celle de la consommation au m³ pour l'eau et l'assainissement. Elle a deux causes : le relevé du compteur s'est fait sur une période plus importante d'où la consommation d'un plus grand nombre de m³ : 14 m³ en novembre pour un foyer de trois personnes et 24 m³ en mai, à ceci s'ajoute l'augmentation du prix du m³.

L'autre surprise est le nouveau changement intervenu dans le rythme de la facturation et des relevés.

Il est indiqué dans notre facture un prochain relevé et une prochaine facture en mai 2007 sans aucune explication ! Par conséquent, la facture de novembre disparaît ! On ne la regrettera pas mais nous voudrions connaître la raison de cette disparition...

Marcel Carrety

Délibérations du Comité syndical des eaux de Budos du 7 avril 2006 concernant Illats

1 Vote du budget de l'assainissement communal

Recettes de fonctionnement : 195 288€
Dépenses ou déficit d'investissement : 411 888€
Recettes d'investissement : 284 105€ 65

2 Vote du budget d'alimentation en eau potable

Recettes ou excédents de fonctionnement : 285 682€ 96
Dépenses ou déficits d'investissement : 144 794€ 55

3 Le raccordement de la garderie multi-accueil à l'assainissement coûtera 18 000€ !

Le schéma d'assainissement approuvé après délibération du comité syndical le 27 septembre 2001 et après étude et enquête publique doit être modifié car il est nécessaire de desservir la future structure multi-accueil. Aussi, le comité syndical « accepte le lancement de l'enquête publique modifiant le schéma d'assainissement de la commune d'Illats, enquête qui pourra être commune avec l'enquête publique du PLU en cours d'élaboration. » **Le montant des travaux prévus est de 18 000€.** Le syndicat des eaux fait une demande de subvention au conseil général et à l'agence de bassin Adour-Garonne.

4 Avenant SAUR n° 4

Suite aux travaux d'assainissement à Barrouil et Brouquet, les nouveaux ouvrages sont intégrés au contrat d'affermage. La rémunération du fermier doit être modifiée du fait de l'augmentation de ses charges.

5 Délégation du service public d'assainissement

Le contrat conclu avec la SAUR France par la commune d'Illats arrive à échéance le 23 février 2007. Le syndicat décide du principe de déléguer sous forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune d'Illats pour une durée de 12 ans. Autrement dit, nos élus n'envisagent à aucun moment de changer un mode de gestion qui, jusqu'à présent, a été défavorable aux usagers.

6 Modification des statuts du syndicat pour intégrer l'assainissement individuel (SPANC) supervisé par la Communauté de Communes

7 Une gestion de l'eau toujours aussi trouble !

Il y a un an, une délibération du comité syndical revenait sur l'avenant au contrat de l'eau signé en avril 2004 qui justifiait les factures supplémentaires que nous avons payées en trop. Or, plutôt que de supprimer ce document, le syndicat l'a maintenu comme une menace de retour en arrière planant au dessus des usagers. Par conséquent, la gestion actuelle de l'eau est dans une zone de non droit. Afin de sortir de cette situation, nous avons demandé à un de nos représentants au comité syndical d'interpeller le président sur ce problème. Ce dernier s'est dédouané en renvoyant sa résolution à février 2007 lorsque le contrat de l'assainissement d'Illats sera renouvelé. Remarquons que le compte rendu de la séance n'a pas retenu cette question et la réponse du président.

Rebonds

Mise au point sur la garderie multi-accueil intercommunale

Dans le dernier bulletin municipal, notre premier adjoint remet sur le sellette « le terrain du cousin » en précisant que nous avons été **obligés** « de constater par la suite qu'il ne s'agissait que d'un **bobard malintentionné** ». Nous n'avons rien constaté du tout, rappelons simplement que :

- le premier terrain pressenti était le pré de Beaulac qui appartient à un cousin de notre maire. Nous ne faisons alors qu'exposer les faits. Nos critiques n'étaient d'ailleurs pas dénuées de fondements (voir *ICI* n°17) puisque le projet sur ce terrain a été abandonné lors du conseil communautaire du 4 novembre 2005 car son sous-sol « est humide et aurait occasionné un surcoût de 50 000 € pour construire des fondations appropriées. » selon les paroles prononcées par notre maire-président de la Communauté de Communes.

- De plus est-ce être « malintentionné » que de vouloir informer nos concitoyens et d'exprimer une opinion ? Rappelons l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « La libre communication des pensées et des opinions est un droit le plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement... ». Nous n'avons jamais prétendu être la voix de tous les Illadais, étant bien conscients que nous sommes en démocratie et que chacun est libre de penser ce qu'il veut.

Contrairement à ce qui a été dit dans ce même bulletin, nous sommes tout à fait favorables à la garderie multi-accueil, nous espérons même que plusieurs de ces structures verront le jour dans notre canton. Nous pensons simplement que l'on aurait pu faire aussi bien et moins cher ailleurs, sur un terrain gratuit et plus approprié qu'à côté du cimetière. D'autant plus que les arguments avancés par notre premier adjoint sont bien minces :

- il parle de « position centrale dans le canton » : c'est vrai géographiquement et si l'on considère que toutes les personnes qui travaillent sur Bordeaux dans le canton prennent l'autoroute tous les matins. Or, de nombreux Illadais, qui sont pourtant les plus près du péage, passent souvent par les petite routes « par derrière » pour rejoindre l'échangeur de La Brède afin d'éviter de payer quotidiennement le péage. Gageons qu'il en est de même pour les salariés des autres communes. La RN 113 ou le train sont sûrement plus utilisés que l'autoroute. Mais peut-être que notre député envisage d'intervenir pour que les riverains de l'autoroute jusqu'à Langon puissent bénéficier du péage gratuit pour travailler à Bordeaux, ce qui désengorgerait la RN 113 !

- Il évoque également « un regain d'activité pour notre village et ses commerçants » : on ne voit pas comment des parents pressés pourraient chaque matin et soir faire leurs courses à Illats alors qu'ils arrivent de la ville et toutes ses grandes surfaces. Bien sûr que nous souhaitons un bénéfice pour les commerçants illadais, mais nous restons sceptiques quant à l'apport de la garderie.

Christine Croner

Du droit de savoir au droit d'informer

« Entre la légitimité républicaine et représentativité problématique d'une association, le choix est vite fait : c'est aux Illadais, à Tous les Illadais, ... »

Mais où en sommes-nous donc ? A Illats bien sûr !!!

Notre association ne remet pas en cause la légitimité du conseil municipal démocratiquement élu. Elle a tout simplement été créée parce que la gestion municipale était loin d'être transparente. Une conséquence directe de la parution de notre journal en juin 2001, est l'apparition d'*Illats Infos* qui n'existait pas jusqu'alors. Il semblerait utile de rappeler que la démocratie s'exerce tous les jours et non seulement tous les six ans lors des élections municipales. Chaque citoyen a la liberté d'exprimer son opinion, même minoritaire, dans le respect de l'intégrité des individus.

Depuis les lois libérales de 1880 qui ont fondé notre République, le droit d'association est reconnu comme l'un des moyens d'expression de la démocratie. Ces dispositions sont renforcées par la loi 1901.

Si parfois, il nous est permis d'en douter encore, le Temps des Seigneurs, de ses vassaux et des serfs est bien révolu... Exprimons nous, exprimez vous !!

Corinne Alonso

Culture

Culture : une exposition de photographies historiques sur Illats au Kaliméro Pub

Répondant à une annonce faite par le patron du Kaliméro Pub dans le cadre du troisième anniversaire de la réouverture de son établissement, des Illadais ont prêté leurs photographies illustrant des moments passés de la vie de la commune.

Vous pouvez encore les regarder pendant tout l'été. C'est en effet une seconde initiative en deux ans pour développer la culture locale après l'impressionnante exposition de portraits de personnalités illadaises réalisés par l'artiste Rudy Presa à la demande de la municipalité en mars 2005.

Fêtes de la St Roch : de bonnes résolutions semblent prises !

Nous nous souvenons du bide qu'avaient été les dernières fêtes de la St Roch. Et bien la municipalité a promis d'en changer la programmation et de faire participer à son organisation les commerçants et peut être des associations de la commune. *ICI* ne peut qu'encourager ce changement nécessaire à la survie de la St Roch qui s'inscrit dans les propositions que nous avons faites dans notre journal de septembre dernier

La salle démontable ne fera plus partie du patrimoine de la Communauté de communes

Cette structure achetée en 1994 dans le cadre du SIVOM, était la propriété de cinq communes : Landiras, Barsac, Illats, Arbanats et Virelade. Ces dernières en avaient confié la gestion à la commune d'Illats qui elle-même l'avait déléguée à une association présidée par le président du comité des fêtes de notre commune. La création de la CdC en janvier 2004 à la place du SIVOM avait fait basculer dans son patrimoine ce chapiteau démontable. Or, le conseil communautaire du 7 avril a décidé de revenir à son mode de gestion antérieur. Aussi, à la suite d'une réunion des cinq maires des communes concernées par la structure et après la présentation des comptes de sa location par le président du comité des fêtes (propos prononcés lors de la réunion du conseil municipal du 13 avril par notre maire), il a été décidé que « la commune d'Illats est autorisée à signer une convention de gestion de ces équipements avec l'Association des Comités des fêtes et des fêtes de quartier du canton de Podensac qui s'engage à verser à la commune d'Illats le montant des investissements à réaliser. » (délibération du conseil municipal du 13 avril). En effet, les bénéfices dégagés par la location du chapiteau sont réinvestis dans l'achat de nouvelles salles démontables qui seront bientôt louées à leur tour. Lors du conseil municipal du 26 mai, la municipalité a annoncé l'acquisition de deux salles de 80 m² pour une valeur de 6 100€.

Jean Marc Nigues